

L'industrie canadienne du boeuf encouragée par les modifications réglementaires proposées pour améliorer la compétitivité

14 juillet 2026 — Ottawa, Ontario

L'Association canadienne des bovins (ACB) et le Conseil des viandes du Canada (CVC) accueillent favorablement la publication du 11 juillet 2026, dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, volume 160, numéro 28, du *Règlement modifiant certains règlements relativement à l'harmonisation de l'interdiction renforcée frappant les aliments du bétail*. Ce projet de règlement comprend des modifications réclamées de longue date aux exigences canadiennes relatives aux matières à risque spécifiées (MRS). Il profitera à l'industrie canadienne du bœuf en générant des économies annuelles de plusieurs millions de dollars et en améliorant sa compétitivité par rapport aux États-Unis.

Depuis 2021, année où le Canada a obtenu le statut de « risque négligeable » en matière d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'ACB et le CVC collaborent avec les responsables de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin de revoir les exigences canadiennes relatives aux matières à risque spécifiées (MRS). Grâce à des années de plaidoyer soutenu, l'ACB et le CVC ont contribué à la mise en place d'un groupe de travail réunissant l'industrie et le gouvernement afin de faire avancer cet examen et de faire progresser le processus réglementaire. La publication dans la *Gazette du Canada* 1 constitue la prochaine étape qui comprendra une période de consultation de 60 jours auprès des intervenants.

« Les projets de règlement constitue un signe encourageant quant à la suppression des exigences datant de l'époque de l'ESB et représente une avancée significative vers l'élimination des contraintes inutiles sans compromettre la salubrité des aliments. De concert avec nos partenaires de l'industrie et les représentants du gouvernement, nous avons travaillé sans relâche afin que le processus de publication dans la *Gazette du Canada* soit amorcé le plus rapidement possible. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour notre industrie et pour sa compétitivité, et l'ACB se réjouit de participer au processus de consultation aux côtés de ses membres et des intervenants », affirme Andrea Brocklebank, coprésidente du Groupe de travail de l'industrie et directrice générale de l'ACB.

« La publication de ces projets de règlement marque une étape importante pour le secteur de la transformation de la viande rouge du Canada. Depuis des années, les transformateurs sont soumis à des exigences relatives aux matières à risque spécifiées (MRS) qui ne reflètent plus le statut du Canada en matière d'ESB – à savoir un risque négligeable – et qui placent notre industrie dans une situation de désavantage concurrentiel par rapport aux États-Unis. Ces modifications proposées reposent sur une approche fondée sur la science qui préserve la solidité du système canadien de salubrité des aliments, tout en réduisant les coûts inutiles pour les transformateurs.

Le CVC apprécie la collaboration entre l'industrie et le gouvernement et se réjouit de participer au processus de consultation afin de contribuer à la finalisation de ces importantes mises à jour réglementaires », a déclaré Kyle Larkin, président-directeur général du Conseil des viandes du Canada.

Les exigences canadiennes relatives aux matières à risque spécifiées (MRS) entraînent des coûts importants pour le secteur de la transformation du bœuf. Les coûts supplémentaires liés au retrait et à l'élimination des MRS sont estimés entre 62 et 320 \$ CA par tonne métrique, avec un coût moyen d'environ 167 \$ CA par tonne métrique. Au total, ces exigences coûtent à l'industrie canadienne de la viande environ 31,7 M\$ CA par année.

Ces coûts découlent des exigences canadiennes plus strictes en matière de MRS qui sont restées en vigueur bien que le Canada et les États-Unis soient tous deux classés comme présentant un risque négligeable d'ESB. Le Canada exige actuellement le retrait et l'élimination d'environ 57 kilogrammes de MRS par carcasse, contre seulement 3 kilogrammes aux États-Unis. Les modifications réglementaires proposées permettraient de mieux aligner les exigences du Canada sur les connaissances scientifiques actuelles et sur celles des États-Unis, ce qui contribuerait à réduire les coûts de transformation inutiles tout en préservant les normes rigoureuses du Canada en matière de salubrité des aliments.

L'ACB et le CVC consulteront leurs membres et les intervenants et présenteront des observations pendant la période de consultation suivant la publication dans la Gazette du Canada.

Le *Conseil des viandes du Canada (CVC)* est le porte-parole national de l'industrie canadienne de la viande rouge sous réglementation fédérale. Il représente les entreprises d'abattage, les transformateurs et les fournisseurs des secteurs du bœuf, du porc, du veau, de l'agneau et du bison. Depuis plus d'un siècle, le CVC défend des politiques qui renforcent la compétitivité de l'industrie sur la scène mondiale, qu'il s'agisse d'assurer l'accès aux marchés canadiens et étrangers ou de favoriser un cadre réglementaire moderne fondé sur des données probantes. Les membres du CVC sont fiers de fournir aux consommateurs, tant sur le marché national que sur les marchés internationaux, des produits alimentaires de classe mondiale, de qualité supérieure et sûrs. Reconnu comme une référence et une voix de confiance sur les questions liées à la viande rouge, le CVC travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les parties prenantes afin de promouvoir des normes élevées en matière de salubrité des aliments, de bien-être animal et de durabilité, tout en apportant une valeur ajoutée et en défendant les intérêts de ses membres, dont le nombre ne cesse de croître. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.meatcouncil.ca.

À propos de l'Association canadienne des bovins : L'Association canadienne des bovins (ACB) est, par l'entremise de ses membres provinciaux, le porte-parole national des 60 000 exploitations bovines et parcs d'engraissement du Canada. Fondée par des producteurs et dirigée par un conseil d'administration élu par ceux-ci, l'ACB s'emploie à résoudre les enjeux qui préoccupent les producteurs de bœuf du Canada. Pour en savoir plus, visitez le www.cattle.ca.



COMMUNIQUÉ

Pour toutes les demandes des médias, veuillez contacter :

Julia Pennella, responsable des Communications
Conseil des viandes du Canada
julia@meatcouncil.ca

Tina Zakowsky, directrice des Communications
Association canadienne des bovins
403-451-0931 | zakowskyt@cattle.ca